

FFMC 50  
444 rue de la Chasse aux loups  
50110 Cherbourg-en-Cotentin  
Tél: 06 18 63 35 30

Cherbourg-en-Cotentin le 25 septembre 2017

Objet: mobilités et sécurité routière

Monsieur le député,

Je m'adresse à vous en qualité de coordinateur de la FFMC 50 (Fédération Française des Motards en Colère et Citoyen).

Sous couvert de sécurité routière, la Direction de la Sécurité Routière, le Premier ministre et le Ministère de l'Intérieur nous imposent toujours plus d'obligations et de règlements que nous considérons comme inadaptés, toujours plus punitifs et au final inefficaces en matière de sécurité routière.

Sans concertation et alors que la FFMC siège au Conseil National de Sécurité Routière (CNSR), dont les représentants voient trop souvent leurs avis ou préconisations ignorés, les ministres en charge de ces questions nous ont imposé:

- Une obligation de changer nos plaques d'immatriculation si celles-ci ne sont pas conformes au nouveau règlement applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- Depuis novembre dernier, l'obligation de porter des gants de moto « homologués » suivant un règlement confus.
- L'extension du permis A2 (permis moto limité à 35 Kw, soit 47,5 ch durant deux ans après l'examen) qui complique encore un peu plus l'accès à la pratique de la moto .

La privatisation du réseau routier et des contrôles de vitesse, sans aucun effet sur la sécurité routière et la qualité des infrastructures. Nous rappelons aux parlementaires que les instances régulatrices de l'État (notamment la Cour des

### **Fédération Française des Motards en Colère**

444 Rue de la chasse aux loups apt n°3 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tel: 06 18 63 35 30

Mail: [ffmc50@ffmc.fr](mailto:ffmc50@ffmc.fr)

Site : <https://www.ffmc50.fr/>

Facebook: FFMC50

comptes et la Direction générale de l'administration) ont alerté à plusieurs reprises sur la dégradation des réseaux routiers alors que les recettes et bénéfices des sociétés privées, qui exploitent les autoroutes, ainsi que les recettes issues des amendes produites par les radars ne cessent d'augmenter.

Pour autant l'accidentalité des usagers de 2RM ne cesse de baisser (-12% ces quinze dernières années).

Par ailleurs, au motif de protéger l'Environnement (noble cause à laquelle nous sommes sensibles), la mise en place des Zones à Circulation Restreinte (ZCR) dans les grandes agglomérations et l'obligation d'acheter et d'afficher une vignette Crit'Air, entérinent une ségrégation spatiale et sociale entre les habitants des centres-villes et ceux des zones périphériques d'une part, et d'autre part entre ceux qui ont les moyens de remplacer leur véhicule ancien (et parfois peu polluant) et ceux qui ne le peuvent pas.

Nos véhicules ne sont pas des diesels, ils sont légers (6 fois moins lourd qu'une voiture en moyenne), et usent moins les routes, ils prennent peu de place en circulation et en stationnement (4 fois moins qu'une voiture moyenne), au point qu'ils sont reconnus par l'Union Européenne (curieusement pas la France!) comme des véhicules à prendre en compte comme alternative pour la mobilité...

À ce titre, la FFMC a interpellé les ministres concernés, Madame Royal et aujourd'hui Monsieur Hulot, pour leur demander d'engager une concertation sur les points qui nous préoccupent. La réponse reçue est une insulte à notre intelligence et un mépris certain pour les usagers les plus en difficulté au nom de l'écologie.

Monsieur (Madame) le député, depuis des années, nous participons à toutes les propositions de concertation, conciliation, groupes de travail, colloques...

Car depuis la création de la FFMC en 1980, nous avons œuvré (sur nos fonds propres et avec nos bénévoles) à l'amélioration de la sécurité des usagers en deux-roues, créé une Mutuelle d'assurance autogérée (la Mutuelle des Motards) qui est aujourd'hui une référence reconnue dans le monde de l'assurance et de la sécurité routière, nous avons édité et publié brochures et revues, toujours tournées vers la prévention, la responsabilisation des comportements, et avons créé des structures de formation pour tous et à tous les âges, dont la plus récente Éducation Routière de la Jeunesse (ERJ) depuis 2010 consiste à intervenir auprès des jeunes scolarisés selon un programme



reconnu et agréé par l'Éducation Nationale... Et pourtant, les services de l'État continuent de nous stigmatiser et de nous imposer des mesures toujours plus répressives.

Nous demandons donc l'abrogation des derniers décrets nous concernant et réexaminer l'approche sécurité routière pour les 2RM (deux roues motorisés).

Aussi, nous vous invitons à nous rencontrer lors de notre action de rassemblement à Cherbourg-en-Cotentin lors de la pause déjeuner qui aura lieu à côté de la mairie à la statue Napoléon le 14 Octobre 2017 entre 12 et 14h. Nous vous remercions par avance.

Monsieur le député, acceptez l'expression de la considération qui vous est due, ainsi que nos salutations respectueuses.

Thierry MARIE  
Coordinateur  
antenne FFMC 50